

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 13 juin 2024

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 13/06/2024

D/2024-020

Aujourd'hui, Jeudi 13 juin 2024, à 09 heures 36, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames DELUC, DEMANGE, FAHMY et JAMET et Messieurs BELPERRON et GIRARD.

Etaient en visioconférence :

A titre de titulaire :

Madame SCHMITT

A titre de suppléant :

Monsieur FEYTOUT

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DELNESTE, EL KHADIR, JUSTOME, KUHN, LE BOULANGER et Monsieur ARFEUILLE.

D-2024/020

Budget de l'exercice 2024-Budget Supplémentaire – Approbation

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le présent Budget Supplémentaire a pour objet d'intégrer sur l'exercice 2024, les résultats et reports de l'exercice 2023 et de tenir compte des opérations nouvelles sur l'exercice.

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la norme comptable M57 les résultats et reports de l'exercice 2023 pour intégration et les opérations nouvelles de l'exercice 2024.

Je vous propose d'affecter le Résultat de fonctionnement de 2 389 443,20 € pour partie en recettes d'investissement pour couvrir les dépenses à hauteur de 1 200 000,00 € et en recettes de fonctionnement pour 1 189 131,62 € pour des dépenses pour l'alimentation en garantie des risques liés aux prix, de petit matériel de métrologie, de location de container pour stocker les bacs et d'analyses supplémentaires pour les recettes alimentaires en nouveaux contenants.

Et d'affecter le Résultat d'investissement de 3 951 569,00 € en totalité en recettes d'investissement : en dépenses pour la couverture des reports et pour les nouveaux investissements.

Ces propositions sont traduites en :

I. INTEGRATION DES RESULTATS ET REPORTS DE L'EXERCICE 2023 :

Conformément à la délibération D-2024/XX, ayant approuvé le compte administratif 2023 et la délibération D-2024/0XX affectant les résultats de l'exercice 2023 :

Recettes d'investissement :

Excédent reporté (compte 001) :	3 951 569,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) :	1 200 000,00 €

Dépenses d'investissement :

Reports immobilisations 2023 (comptes 20) :	124 210,00 €
Reports immobilisations 2023 (comptes 21) :	941 267,33 €

Recettes de fonctionnement :

Excédent reporté (compte 002) :	1 189 131,62 €
---------------------------------	----------------

II. OPERATIONS NOUVELLES :

Dépenses d'investissement :

Immobilisations (chapitre 20) :	223 705,00 €
---------------------------------	--------------

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

Immobilisations (chapitre 21) :	1 912 596,51 €
Titres de participation (chapitre 26) :	- 2 500,00 €
Dépenses de fonctionnement :	
Charges à caractère général (chapitre 011) :	392 922,81 €
Recettes d'investissement :	
Subventions d'investissement (chapitre 13) :	1 578 836,00 €
Emprunts (chapitre 16) :	- 3 531 126,16 €
Recettes de fonctionnement :	
Autres ventes de produits finis (chapitre 70) :	- 796 208,81 €

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu la délibération D-2024/018, approuvant le Compte Administratif 2023, vu la délibération D-2024/019 affectant les résultats de l'exercice 2023,
Vu l'article L1612-11 du CGCT,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2024 tel que présenté par sa Présidente, Madame Delphine JAMET, est approuvé.

Ledit Budget Supplémentaire s'équilibrant en recettes et en dépenses, s'élève :

Pour la section de fonctionnement à + 392 922,81 € ;

Pour la section d'investissement à + 3 465 922,04 €.

Article 2 :

Le Budget Supplémentaire, comme le Budget Primitif est voté par chapitre et par nature.

Article 3 :

La Présidente est autorisée à signer tout document afférent à cette affaire.

Adopté :

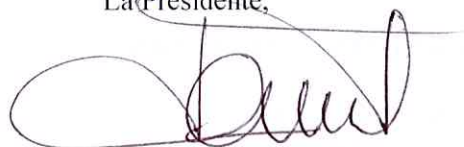
Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le, 13/06/2024

La Présidente,



Delphine JAMET

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035